Subventions exceptionnelles aux associations culturelles

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans le cadre de la politique d'aide aux projets, il est proposé d'accorder, au titre de l'année 2010, les subventions exceptionnelles suivantes :

I - Association Fortis (Festival du Film d'Archéologie)

L'Association Fortis, spécialisée dans l'étude et la recherche en archéologie, organise régulièrement des conférences, volontairement ouvertes à un large public. Dans le même esprit, elle a depuis quelques années créé un Festival du Film d'Archéologie à Besançon qui permet la confrontation d'œuvres documentaires internationales et leur accessibilité au public scolaire et aux bisontins.

Pour permettre la préparation de la 4^{ème} édition de cette biennale, en 2011, il est proposé d'allouer une première subvention de 8 000 € à l'Association.

II - Soutien aux associations musicales dans le cadre du Festival «Generiq»

Dans le cadre de la politique de soutien aux petits lieux de diffusion à Besançon, il est proposé d'allouer des moyens complémentaires aux associations qui facilitent la mise en place d'activités de concerts dans les bars à musique et dans les lieux de proximité. En décembre 2010, en relation avec le Festival «Generiq», qui propose des formes innovantes en matière de musiques actuelles, des associations participent à cette dynamique de territoire :

- L'Association «Mélodie en Sous Sol» avec la diffusion du groupe Jesse Evans (Néo Folk) au Passager du Zinc,
- L'Association «le Bastion», pour la proposition à l'Ecole des Beaux-Arts du groupe «Bold Notion of Noise»,
- Les Amis du Cylindre au titre de la coordination et de la diffusion aux «Bains Douches», «Bar de l'Université» et à la «Cour des Miracles».

Il est donc proposé d'allouer les subventions suivantes :

- 750 € à l'Association «Mélodie en sous-sol»
- 750 € à l'Association «Le Bastion»
- 1 500 € à l'Association «Les Amis du Cylindre»,

soit un total de 3 000 €.

III - Projet de formation en chant au Collège Diderot

A Planoise, un projet particulier est en cours de réalisation, dans le cadre des activités pédagogiques d'ouverture et d'innovation du Collège Diderot. A partir de la formation à la technique vocale et à la pratique collective, une classe de chant choral se développe, en liaison avec les interventions de l'Association «Chœur à Corps», déjà impliquée dans des initiatives de développement social sur le quartier.

Pour favoriser cette expérience, il est proposé d'allouer une subvention de 500 € à l'Association socio-éducative du Collège Diderot.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :
 - 8 000 € à Fortis
 - · 750 € à l'Association «Le Bastion»
 - 750 € à l'Association «Mélodie en sous-sol»
 - 1 500 € à l'Association «Les Amis du Cylindre»
 - 500 € à l'Association du Collège Diderot.

En cas d'accord, la somme totale, soit 11 500 €, sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention triennale liant la Ville aux associations Les Amis du Cylindre et Le Bastion.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.